

Hôtel de ville 869, boul. St-Jean-Baptiste, 2^e étage Mercier (Québec) J6R 2L3

Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES):

Madame Johanne Anderson conseillère, Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Louis Cimon conseiller

2019-09-445 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-09-446 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT CONCERNANT LES COMPTEURS D'EAU.

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement concernant les compteurs d'eau sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2019-09-447 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT 2009-858-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE.

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-858 sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2019-09-448 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME.

- Je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le plan d'urbanisme sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.





2

2019-09-449 ADOPTION. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME.

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

• QUE ce Conseil adopte le projet de règlement 2009-857-4, lequel modifie le plan d'urbanisme.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-09-450 RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT l'adoption par ce Conseil d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les préoccupations de ce Conseil quant à la capacité éventuelle des infrastructures d'aqueduc et d'égout à supporter des projets de développement résidentiel, commercial et industriel à venir;

CONSIDÉRANT le comité d'études mis en place par ce Conseil lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que ce comité a notamment pour mandat d'analyser l'état des infrastructures d'aqueduc et d'égout et de produire des recommandations afin d'en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 111 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil interdise toutes nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcèlements de lot par aliénation sur tout le territoire de la Ville de Mercier;
- QUE cette interdiction prenne effet dès l'entrée en vigueur de la présente résolution pour une période de 90 jours.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-09-451 NOMINATION PROCUREUR. DOSSIER ROBERT GINGRAS INC.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

 QUE ce Conseil mandate Me Ali T. Argun afin de représenter la Ville de Mercier dans le dossier # 760-22-011599-191 de la Cour du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-09-452 APPUI. FINALE D'ÉTÉ DES JEUX DU QUÉBEC 2022.

CONSIDÉRANT que la Ville de Châteauguay présente sa candidature pour l'obtention de la 57e finale des Jeux du Québec à l'été 2022;

CONSIDÉRANT que la finale des Jeux du Québec, axée sur la jeunesse, contribuera à la promotion du sport et à l'adoption des saines habitudes de vie auprès de l'ensemble de notre population;

CONSIDÉRANT que cet évènement d'envergure est une opportunité unique de mobilisation des citoyens, des organismes et des divers intervenants de notre région;

CONSIDÉRANT que les retombées sportives, socioéconomiques et touristiques seront nombreuses et auront un impact durable et positif pour le milieu hôte et pour les villes de la MRC de Roussillon;





3

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier entend se joindre au nombre des partenaires de la 57e finale des Jeux du Québec;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

• QUE la Ville de Mercier supporte la candidature de la Ville de Châteauguay pour l'obtention de la 57e finale des Jeux du Québec et se joigne au nombre des partenaires de cette candidature.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-09-453 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION

- Je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de tarification sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2019-09-454 NOMMINATION - CHEF AUX OPÉRATIONS PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'absence en maladie d'une durée toujours indéterminée d'un chef aux opérations à la Direction – sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que nous avons actuellement deux chefs aux opérations contractuels à temps partiel qui nous ont indiqué soit vouloir faire moins d'heures, soit vouloir démissionner en raison de la charge de travail;

CONSIDÉRANT que nous avons monsieur Eric Miller, un lieutenant qui travaille pour la Ville et la Direction – sécurité incendie depuis le 30 octobre 2001 et qu'il suit régulièrement des formations afin de développer ses compétences;

CONSIDÉRANT que celui-ci est intéressé à prendre cette affectation en fonction supérieure;

CONSIDÉRANT les conditions présentées à monsieur Miller;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale, de la direction des ressources humaines et de la direction - sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE : .

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Eric Miller à titre de chef aux opérations par intérim, afin d'assumer le remplacement temporaire du poste;
- QUE cette nomination soit effective le 18 septembre;
- QUE les conditions de travail soient telles qu'édictées au contrat de travail;
- QUE le directeur général, monsieur René Chalifoux, soit autorisé à signer ledit contrat de travail avec monsieur Eric Miller.

ADOPTÉE à l'unanimité



4

2019-09-455 ACHAT. NISSAN LEAF.

CONSIDÉRANT que le 7 mai 2019, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour l'acquisition d'un véhicule neuf de marque Nissan Leaf 2019;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 16 mai 2019 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que les représentants du greffe se sont présentés en personne auprès de quatre concessionnaires Nissan afin d'obtenir une soumission;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été obtenue soit :

- Groupe Rive-Sud Nissan de Brossard: 38 603.08 \$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à l'acquisition d'un véhicule de marque Nissan Leaf 2019 auprès de la société Groupe Rive-Sud Nissan Brossard au montant de 38 603.08 \$ taxes incluses;
- QUE cette dépense soit financée via les surplus libres considérant que la subvention à recevoir dans le cadre du projet SauveR y sera affectée.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 10.

La période de questions a eu lieu à 20 h 10.

2019-09-456 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

• DE clore la séance à 20 h 11.

ADOPTÉE à l'unanimité

